

Selon le Rapport, les dispositifs de carrière longue seraient heureusement maintenus.

Ils permettront un départ à la retraite à 60 ans pour ceux qui ont commencé à travailler avant 20 ans, avec une valeur de service du point correspondant à un départ à 64 ans.

De toute évidence, il manque un dispositif général permettant un départ précoce pour les métiers qu'il est difficile de faire après un certain âge, comme routiers ou aides-soignantes.

Il manque aussi un dispositif général pour les personnes qui ne peuvent espérer retrouver un emploi en raison de leur état de santé, de la situation de l'emploi dans leur région ou dans leur profession.